



DEMANDE D'INTERVENTION AIMA – AIDE MOBILIERE 2018
dans le cadre de la convention avec le Département 64

Nom et prénom du bénéficiaire :

Date de la demande :

Commune de résidence :

Composition familiale :

Situation administrative : RSA, ASS, AH, ARE autre à préciser

DEFINITION DE LA DEMANDE

Désignation produit souhaité	Quantité	Disponibilité (oui/non) <i>A compléter par AIMA</i>	Prix AIMA
Lit (à préciser)			
Complet 140			100€
Sommier ou Matelas			50€
Complet 90			50€
Sommier ou Matelas			25€
Canapé ou canapé fixe			50€
Table			25€
La Chaise 5€			
Réfrigérateur			50€
Cuisinière électrique			50€
Plaque de cuisson électrique			50€
Étagère			20€
Lave-linge si personne âgée, handicapée ou famille avec enfant			50€
Autre			
Si Livraison			25€
Total			

Transport du mobilier :

Pris en charge par le bénéficiaire

Livraison AIMA

Kilométrage Came – lieu de livraison :

Etage (préciser si ascenseur) :

Problématique accessibilité :

Nom prescripteur :

Structure :

Téléphone :

Adresse mail :

Observations :

Signature prescripteur

Signature bénéficiaire

Observations AIMA :	Règlement encaissé le :
	Mobilier remis le :
	Signature Bénéficiaire à la réception :



REGLEMENT D'INTERVENTION

*AIMA intervient dans le cadre de la convention avec le Département sur une aide mobilière de première nécessité : lit ou canapé lit, table, chaises, réfrigérateur, cuisinière ou plaques de cuisson, étagère, lave-linge pour les personnes âgées, handicapées ou les familles avec enfants.

*Le matériel d'occasion est remis en l'État, sans notice, car collecté auprès de particuliers ou entreprises pour des actions de réemploi solidaire. Toutefois, AIMA teste le matériel avant chaque attribution.

*Pour toute livraison une participation de 25 € est demandée

*Procédure :

⇒ Formulaire de demande à compléter

⇒ A envoyer par mail à aima.letrocoeur@gmail.com

⇒ AIMA informe le prescripteur de la disponibilité

⇒ Le bénéficiaire contacte AIMA pour convenir d'un rendez-vous de remise du mobilier, l'accompagnement du bénéficiaire par le prescripteur est bienvenu lors de ce rendez-vous de remise du mobilier.

⇒ Information au prescripteur de la remise du mobilier

Attention :

Le bénéficiaire dispose d'un délai de 30 jours à compter de l'information de la disponibilité pour se manifester, au-delà la demande est annulée.

CONTACT : Laurence COMETS, assistante polyvalente.

Lundi, mardi, jeudi 8h30-18h et mercredi 9h-12h

Tél : 05 59 31 97 53